

## Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 29 septembre 2008.

### **PRESENTS :**

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;  
Luc MERTENS – Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;  
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER – Marie-Claire NOEL-TONNON -  
Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN - Jacques  
BREDAEL - Bérengère AUBECQ - David FRITS– Jean-Luc GUILMOT - Caroline de  
VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC - Fabienne van der  
STRATEN WAILLET-VELGE - Albert ABS : Conseillers communaux ;  
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

### Excusés :

Philippe MIGNON : Echevin ;  
Guy MICLOTTE - Patrick LAMBERT – Charles WAUCQUEZ : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 10 minutes.

### **1. Procès-verbal de la séance du 25 août 2008.**

M. Denis demande que l'on modifie des termes repris dans le point 13 « Budget communal 2008 – Modification budgétaire N°1 – Arrêt », souhaitant que l'on cite « traitement du coordinateur du complexe sportif », plutôt que « traitement du gérant du complexe sportif ». Cette demande est approuvée à l'unanimité. Le procès-verbal de cette séance sera approuvé à la fin de la présente séance.

### **2. Communications.**

Le secrétaire communal donne connaissance de cinq arrêtés du Collège provincial approuvant les comptes 2007 des fabriques d'églises de Dion-le-Mont, Longueville (approbations moyennant rectifications), Vieusart, Corroy et Bonlez (approbations).

Mme Verstraeten annonce le 1<sup>er</sup> Salon des jeunes et futurs parents à Chaumont-Gistoux le dimanche 5 octobre 2008 de 10 à 13h dans la MCAE « Bruyères et Coquelicots ».

Au programme pour les parents, un atelier massage et portage des bébés, une animation « préparation à la naissance » par l'ASBL Timoun, une conférence sur le « rythme et le sommeil du jeune enfant », des stands de présentation des acteurs locaux (coordinatrice accueil temps libres, activités extrascolaires, stages et plaines, service baby-sitting et Bébé bavard de la Ligue des Familles, consultations pour enfants de l'ONE, service d'accueillantes conventionnées de l'ISBW, handi-contact communale,...

Au programme pour les enfants de 0 à 6 ans, un module « L'oreiller magique – comment apprivoiser le sommeil ? » par l'ONE, « Jeux de coopération » par le centre PMS de Jodoigne, « Coin lecture » par la Ligue des Familles, Atelier « Mini cabinet médical – Comment apprivoiser la visite chez le docteur ? » par le PSE, promotion de la santé à l'école de Wavre, Atelier « Eveil musical » par la halte-garderie « Les P'tits loups » de Dion.

Mme Louette souligne la poursuite du programme Sentier des Arts le prochain week-end avec 60 possibilités de visites pour découvrir des œuvres d'artistes.

## **SEANCE PUBLIQUE**

## AFFAIRES GENERALES

### **3. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Saint Martin de Dion-le-Val – Modification N°1 au budget pour l'exercice 2008 - Avis.**

Mme Troosters demande à quoi correspondent ces 24.900,00 euros inscrits en modification budgétaire. M. Landrain répond que ce sont des factures de travaux pour des engagements pris en 2004-2005. Il souligne que le boni de 18.000,00 euros enregistré après modification est un boni fictif, dicit la responsable de la tutelle sur les fabriques d'églises au niveau de la Province. Il y aura un recalcul pour le budget 2009 qui devrait dériver vers un déficit de 11.000,00 euros. Ce qui signifie que cette fabrique d'église sollicitera encore la Commune, surtout pour la rénovation de la cure qui demande beaucoup d'efforts financiers. M. Landrain conclut que ces 24.900,00 euros de subsides demandés sont une régularisation d'erreurs dans les comptes des années passées.

*Délibération*

### **4. Tutelle sur les établissements subordonnés – Eglise protestante de Belgique – Budget pour l'exercice 2009 – Avis.**

*Délibération*

## SERVICE TECHNIQUE

### **5. Réalisation de clôtures à la zone récréative de Dion-Valmont - Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché.**

Mme Troosters demande la raison du placement de ces clôtures.

« Nous supposons que ces clôtures ont pour raison la protection du préfabriqué qui a été placé à cet endroit, préfabriqué très ancien, venant de Bonlez et devant servir d'hébergement pour les jeunes du Club Junior qui libèreront ainsi les locaux de la Maison Pérez. D'autre part, le plan ne mentionnant qu'une mesure et ne situant pas la clôture par rapport au bâtiment, nous aimerions savoir si celle-ci entourera juste le préfabriqué ou a la dimension de la dalle de béton du terrain de basket sur lequel on a installé le préfabriqué ? »

M. Decorte signale que la nuit précédente, le préfabriqué installé pour abriter les jeunes du club junior a été saccagé au niveau des portes, des fenêtres, ... Ces clôtures vont constituer un obstacle pour décourager les vandales. Il souligne que la police mène une enquête sur les faits qui s'y sont déroulés. Il signale qu'effectivement des jeunes vont y être abrités alors qu'ils occupaient au préalable des locaux de l'Espace Perez, locaux qui seront consacrés à l'accueil de la petite enfance qui a grandement besoin. Il signale qu'il y aura placement de clôtures et d'éclairage et que la clôture entourera la dalle de béton et non juste le préfabriqué.

Mme Troosters se demande si cette clôture est vraiment nécessaire. « Peut-être faut-il protéger le bâtiment du vandalisme ? D'accord, mais les clôtures sont-elles la solution ? Aujourd'hui, bien sûr le bâtiment n'est pas occupé et semble à l'abandon, ce qui incite peut-être certains à la dégradation et l'occupation sauvage, mais à partir du moment où il sera occupationnel, ne pourrait-on trouver une autre façon de « protéger » les lieux ? Expliquer la raison d'être du bâtiment, demander le respect des lieux, ... Bien sûr cela demande probablement plus d'attention et de travail pour nous les adultes, mais c'est peut-être aussi une façon de respecter les jeunes et de ne pas les mettre en cage. Seront-ils plus respectueux

parce que le bâtiment est en cage ? Si l'on est d'accord de dépenser une certaine somme pour la jeunesse de Chaumont-Gistoux, il nous semble plus important d'envisager quelques travaux d'aménagement du préfabriqué (électricité, chauffage, amenée d'eau, toilettes (ou à l'école ?), ...) qui rendront les lieux plus conviviaux. D'autre part, si les clôtures sont installées, qui garantit le fait qu'elles protégeront efficacement ce local ? En effet, connaissant les jeunes et le fait qu'ils aiment accéder à leurs locaux pour des réunions, des préparations d'activités, ... en dehors des réunions du WE, nous nous posons la question de savoir si la porte de cette clôture sera régulièrement fermée ? Dans ce cas la clôture ne sera pas de grande utilité et aura coûté une fortune à la commune. »

M. Decorte souligne que respecter les jeunes est une chose mais s'ils ne respectent pas les lieux, il faut agir. Il ne faut pas inverser les choses. Les clôtures sont placées car les jeunes ne respectent pas les lieux. M. Decorte souligne que la même situation se retrouve aux abords de l'école de Gistoux. La situation idéale serait du civisme de la part de tout le monde, ce qui n'est pas le cas. La clôture est dès lors un moyen de limiter le risque de dégradations. La Commune agit préventivement. Au niveau des clés, si le problème se pose pour la grille de la clôture, il se pose également pour la porte du préfabriqué qu'on ne peut laisser ouvert à toute heure. Au niveau du coût de fonctionnement de ce local, il sera similaire à celui des locaux occupés antérieurement à l'Espace Perez, des locaux trouvés par ailleurs dans un état pitoyable. Le Collège estime que cela représente un coût mais qu'il en vaut la peine. Il souligne que, pour l'avenir, le projet de PCA prévoit des équipements communautaires où tout le monde s'y retrouvera. Il souligne que tout est prévu au niveau de ce préfabriqué en ce qui concerne le chauffage, l'alimentation en eau et en électricité et que le Collège a songé à obtenir des subsides à cet effet.

Mme Aubecq entre en séance.

Mme Troosters poursuit : « A-t-on pensé aux autres enfants qui viennent régulièrement jouer en ces lieux (jeux de ballons, faire du VTT, enfants de l'école de Dion dans le cadre d'activités de gymnastique ou sportives, ...) Pour satisfaire un groupe de jeunes, on délaisse un autre groupe ! Dans notre milieu que l'on qualifie si volontiers de « rural », les clôtures sont-elles vraiment nécessaires ? N'abîment-elles pas notre environnement que nous défendons tellement ? Ne nécessitent-elles pas un permis d'urbanisme ? En conclusion, alors que nous trouvons l'idée très bonne d'utiliser le préfabriqué pour les mouvements de jeunesse et de récupérer des locaux à Pérez pour l'accueil de la petite enfance, nous ne sommes pas partisans du placement de clôtures parce que : nous estimons que ce n'est pas très respectueux des jeunes (des mouvements de jeunesse et des autres), que c'est très coûteux alors que d'autres dépenses nous semblent prioritaires dans ce projet (à ce propos, avez-vous déjà un budget pour ces autres dépenses et quand seront-elles engagées ?), nous nous posons la question de savoir s'il faudra grillager d'autres lieux qui pourraient être soumis à vandalisme ? »

Mme de Baets souligne que, philosophiquement, son groupe n'est pas d'accord sur ce projet de clôture.

M. Guilmot signale que ce dossier a été discuté en interne et que ce n'est pas de gaieté de cœur que la Commune placera ces clôtures. M. Landrain souligne que pour contrer le vandalisme, il vaut mieux prévenir que guérir, cela coûte moins cher.

M. Guilmot signale que le placement de caméras était une possibilité. M. Decorte répond que cela engendrait de la surveillance, des rondes de la police, la manière forte et qu'il est naïf de rester angélique. Mme Van der Straten préfère la manière douce en associant les parents. M.

Decorte rappelle l'aspect particulier du site très isolé et qui requiert de la protection. Il rappelle que le Centre sportif A. Docquier est également clôturé.

Le Conseil communal approuve ce dossier par 13 oui, 2 non (Mmes Troosters et de Baets) et 2 abstentions (Mme Aubecq et M. Guilmot).

Mmes Troosters et de Baets votent non et justifient leur vote en ces termes : « Que l'on utilise les clôtures quand il y a un réel danger pour les personnes, d'accord, mais que l'on fasse des dépenses aussi importantes pour protéger un vieux bâtiment et mettre des jeunes en cage..., nous trouvons cela peu correct et pour cette raison, nous votons NON sur ce point. »

M. Guilmot s'abstient car devoir arriver à une telle solution pour régler un problème de vandalisme le désole mais il n'y a pas d'autre solution.

*Délibération*

**6. Placement d'une pompe diesel rouge pour les véhicules communaux – Approbation du cahier spécial des charges, de l'estimation de la dépense et choix du mode de marché.**

M. Gauthier demande si l'on installera des citernes similaires aux précédentes. M. Decorte répond par la négative. Il souligne que cette installation entraînera des économies mais qu'il est encore impossible de les chiffrer.

Mme de Baets évoque l'ouverture de la grille en-dehors des heures de travail. M. Decorte répond qu'il est nécessaire de laisser le passage à l'habitant voisin du CPAS et que la Commune étudie ce problème afin de trouver une solution pour maintenir cette grille fermée en-dehors des heures d'ouverture du service technique.

*Délibération*

**7. SWDE : Service de distribution d'eau – Alimentation en eau du bâtiment PARDON, rue de la Vallée, 8 - Souscription de parts sociales.**

*Délibération*

**8. SWDE : Service de distribution d'eau – Alimentation en eau du bâtiment VANHUFFEL, chaussée de Huy, 13 - Souscription de parts sociales.**

*Délibération*

**URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**9. Création de voiries dans le cadre d'une demande pour un lotissement en 7 lots rue des Moutons – Avis.**

M. Mertens évoque ce dossier en soulignant la création d'une voirie privative dans le cadre d'un projet de lotir de 7 lots dont 2 déboucheront sur la Rue des Moutons. Mme Tonnon demande si ce projet sera de l'habitat groupé. M. Mertens indique que non mais qu'il y aura de la construction en mitoyen. M. Gauthier propose que l'on retienne le nom d'un écrivain local pour nommer cette nouvelle voirie. Mme de Baets revient sur l'avis de la CCAT pour les lots 4 et 5. Il y aura accès par la Rue des Moutons ; un talus existe mais n'est pas très

grand. Le sentier sera maintenu tel quel et ne connaîtra pas d'élargissement. L'aménagement pour les piétons sera à charge du lotisseur.

Mme Aubecq s'abstient au vote sur ce dossier estimant que certaines incertitudes persistent sur ce projet à travers le rapport émis par l'échevin de l'urbanisme. M. Mertens signale qu'il est question ici de la création de la voirie et non du permis de lotir.

*Délibération*

## **ENVIRONNEMENT**

### **10. Déchets ménagers – AGW du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférentes – Convention Sacs poubelle communaux payants – Avenant 2008 – Approbation.**

M. Mertens souligne le message peu clair de la décision ministérielle relayée par l'IBW. L'Union des Villes souhaite ainsi le report de la décision d'un an. En effet, réduire le prix de 10 sacs à 7 euros pousse l'habitant à jeter davantage de déchets. M. Landrain ajoute que cela représente également une perte de recettes pour la Commune de 72.000,00 euros. Il souligne que pour respecter le principe du coût vérité, il y aura un transfert pour le citoyen qui paiera moins cher ses 10 sacs mais devrait voir sa taxe augmenter. Alors que pour le moment, le citoyen paie un service, on transforme son intervention en taxe. M. Decorte souligne que pour réaliser le principe du coût vérité, il serait nécessaire, étant donné que trois sacs sont prépayés, d'augmenter le prix d'un sac. Or, toutes les communes n'ont pas encore leur prix par sac fixé à un euro. Et notre Commune vient d'augmenter sa taxe ; elle peut donc difficilement tabler sur une nouvelle augmentation. Voilà pourquoi il est nécessaire d'ajouter la clause de marche arrière, au cas où la demande de l'Union des Villes arriverait à ses fins. M. Gauthier demande si l'on évoque encore le projet de sacs de 30 litres. M. Decorte répond que ce projet ne suscite que très peu d'intérêt dans notre population. Et qu'il y a problème de rentabilité s'il la demande n'est pas suffisante. M. Guilmot trouve que l'on devrait soutenir ce projet de pouvoir disposer de plus petits sacs.

*Délibération*

## **INSTRUCTION PUBLIQUE**

### **11. Projet d'établissement de l'école de Dion - Amendement.**

*Délibération*

## **QUESTIONS – REPONSES**

Mmes de Baets et Troosters posent la question suivante :

Mobilité :

« Notre échevin de la mobilité nous a entraînés dans une sympathique balade à vélo dans le cadre des activités de la Semaine de la mobilité dans notre commune et nous l'en remercions.

A ce sujet, nous voudrions poser quelques questions et faire certaines remarques :

Le TEC a fait de gros efforts pour développer les lignes de bus, il y a encore du travail, mais la situation s'améliore. A la réunion citoyenne de Vieusart, vous m'avez certifié que le TEC était seul responsable du choix de l'implantation des nouveaux arrêts. Je me suis informée auprès du TEC et l'on m'a certifié que cela se faisait en concertation avec la commune. De

Compte-rendu du Conseil communal – 29.09.08

toute façon, ces arrêts sont dangereux (Bout du Chemin de l'Herbe près de la Chaussée de Huy et carrefour Chemin du Fort des Voiles – Royenne) et nous vous demandons d'agir au plus vite et de demander leurs changements. Pouvez-vous exiger des riverains qu'ils taillent leurs haies et autres végétations au plus court car les nouveaux rétroviseurs électroniques des bus sont fragiles et subissent des dégâts importants : Chemin de Royenne, Rue Somville, ... Qui est responsable de l'entretien des abribus ? Il y a quelques temps, le TEC a proposé aux communes de signer une convention pour l'entretien des abribus, avez-vous signé cette convention ; si non, pourquoi, car le prix était intéressant. »

M. Mertens répond que des nouveaux arrêts ont été étudiés par le TEC. Il souligne que, depuis le début de la législature, il n'y a eu qu'une seule demande d'un habitant pour déplacer un arrêt gênant. Les responsables se sont alors rendus sur place et ont émis une proposition cohérente. Au niveau de la taille des haies et autres végétations, la Commune n'a reçu aucune remarque des TEC à ce propos. M. Mertens rappelle qu'il est du devoir civique de tout citoyen de tailler sa haie. Au sujet de l'arrêt Royenne, M. Mertens souligne qu'il ne serait quasiment pas possible pour un bus TEC de s'arrêter au-delà. Mme de Baets souligne qu'il existe à certains endroits des poteaux d'éclairage obstrués par des branches et que la Commune doit inviter les propriétaires des arbres et haies à les tailler. Au niveau de l'entretien des abribus, M. Mertens signale que le Collège pensait faire réaliser cet entretien par le personnel communal afin de réaliser des économies. M. Decorte souligne que le Collège a obtenu la réalisation de l'aménagement de deux arrêts de bus supplémentaires par rapport à ce qui avait été prévu et qu'un avis au service technique avait été transmis quelques jours auparavant au niveau de l'entretien de la dalle d'arrêt au Bonly, à la ferme Stiernet. Mme Troosters souhaite que l'on veille à désherber les arrêts situés dans les campagnes et signale des problèmes rencontrés par les usagers à un arrêt situé très proche d'une clôture Rue du Village. Les usagers s'y retrouvent souvent dans un épais tapis d'herbe ou de boue. M. Gauthier signale qu'il avait effectué un tour de la commune il y a quelques années avec des responsables du TEC et qu'ils avaient constaté la nécessité d'établir des aires de débarquement plus importantes mais que les budgets très réduits en décidaient autrement.

Mmes de Baets et Troosters posent la question suivante :

Informations :

« Articles dans le journal Amalgame – Est-il normal qu'on change le contenu des articles d'associations sans en prévenir les auteurs ; jamais quand je faisais partie de la commission, cela n'est arrivé.

Site Internet communal – Les offres d'emplois vacants sont-elles publiées sur le site Internet communal comme vous l'annonciez dans votre déclaration de politique générale en page 2. Que trouvons-nous ? « Le site web est actuellement en travaux... certains données ne sont pas complètes et en cours de mises à jour. Nous vous remercions pour votre compréhension et faisons le maximum pour accélérer les modifications » Cette dernière phrase est vraiment déplacée ; ce n'est quand même pas si difficile de mettre l'agenda à jour, c'est une question de respect des citoyens !!! Les seules activités présentées sur le site sont les promenades du Groupe Sentiers... une à deux fois la semaine, comme si la seule activité dans cette commune était la promenade ! A ce tarif, il vaut mieux fermer le site ! Voilà deux ans que la nouvelle majorité est aux commandes et le site communal est plus que jamais dans les limbes ; à quand un site efficace ? »

M. Mertens répond que lorsque des changements sont introduits dans les articles des associations, il en est fait part à l'auteur des articles. Mais il concède qu'il y a eu quelques

accidents d'écriture dans les récents Amalgame (ligne disparue, texte modifié). Il souligne que le Collège essaie que ce soit le plus parfait possible. M. Landrain ajoute que la dernière édition de l'Amalgame était riche en informations et plus attractive que les précédentes.

Au niveau du site Internet, M. Mertens signale qu'une nouvelle configuration du site a été lancée en 2007 mais qu'il y a eu beaucoup d'erreurs recensées. Suite au constat de ces erreurs, il y a eu une réorganisation du service Secrétariat et Information. De nombreux efforts ont été consentis pour améliorer le journal communal Amalgame, les deux prochains mois seront consacrés à une amélioration du site Internet.

## **SEANCE A HUIS CLOS**

### **INSTRUCTION PUBLIQUE**

#### **12. Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale de morale, à partir du 26 mai 2008 – Décret du 05 juillet 2000.**

*Délibération*

#### **13. Organisation de la rentrée scolaire 2008-2009 – Ratifications.**

*Délibérations*

#### **Procès-verbal de la séance du 25 août 2008.**

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 21 heures 35 minutes.

Le Secrétaire,  
B. ANDRE

Le Président,  
L. DECORTE